Edition n° 724
Jeudi 18 Janvier 2007

Télévision

TELECOMMANDE AU RALENTI

Depuis le début de la semaine, les vendeurs de piles ont dû faire fortune avec les Freenautes :

- *« Purée de pois, de bon sang de bonsoir !!! Grrr !!! Chériiiii !!! Tu m'écoutes ? Demain, quand t'iras faire les courses, pense à acheter un paquet de piles pour la télécommande Freebox »*

- *« Inutile, ma belette. A priori, les piles sont pas mortes. J'ai lu dans la newsletter de l'AdUF que le zapping sur Freebox TV, le soir, généralement entre 21h et 21h30, était un véritable calvaire depuis 3/4 jours. La télécommande semble répondre à retardement. Officiellement, Free a expliqué qu'il s'agissait d'une défaillance de serveur (cf.* ***http://www.universfreebox.com/article2687.html****). Tout est donc imparfaitement normal. Tu connais la chanson... Faut juste patienter le temps qu'ils règlent le problème. »*

La vie des Telecoms

CE SERA PROXIMANIA

Lundi, le groupe Iliad, maison-mère de Free, avait annoncé la cession prochaine de sa filiale *Kertel* (cf. **http://www.aduf.org/archives/pdf/0721.pdf**). Selon le site financier **Agefi.fr**, l'acquéreur serait la société *Proximania* (cf. **http://www.boursier.com/vals/FR/FR0010270280-information-proximania.html**) contre une enveloppe de 21 millions d'euros.

Merci à Universfreebox.com !

Enquête

FRANCE, INTERNET & TELECHARGEMENT

Les mentalités seraient-elles en train d'évoluer ? C'est ce que laisse penser l'institut *Gsk* et son enquête-bilan de l'année 2006 sur les cyber-usages des français... notamment le téléchargement illégal : **http://www.vnunet.fr/fr/vnunet/news/2007/01/18/sondage-fran-ais-t-l-chargent**.

Dans la presse

PLUS QU'UNE « *REMORQUE* », UNE OMBRE

Huit mois après la sortie de la Freebox HD, l'opérateur Neuf riposte en lançant - fin janvier - sa NeufBox 4. Au journal *La Tribune*, on s'enthousiasme : « *NeufCegetel affirme ses ambitions et ne veut pas être à la remorque de Free..* ». Et on poursuit : *«... en dotant sa nouvelle NeufBox de communication WiFi. Elle intégrera également 2 ports USB pour connecter par exemple un disque dur pour stocker des vidéos* ». Whaouuu ! Originale cette box ! Avec ça, c'est sûr, Neuf marquera définitivement sa différence... ;-)

Surtout, ce que *La Tribune* omet de dire c'est que Neuf présente sa box 4 comme « FTTH Ready » (comprenez « prête pour la fibre optique jusqu'à l'abonné »). Avec en son coeur, un processeur Broadcom 6358 et, plus tard, un adaptateur Ethernet externe dont elle n'est pas (encore) équipée, elle pourra effectivement gérer une source optique... sauf que cela revient à dire - on vous épargnera les démonstrations techniques rébarbatives - qu'une 2 CV est « Caravane Ready ». Ca peut... mais c'est pas vraiment fait pour ça ;-). Pour le FTTH à 100 MBits/s (vitesse référence pour cette technologie) voire plus, il faudra davantage de puissance. Pour l'instant, cette puissance, Neuf l'a... dans son service « Communication, Marketing & Abus de langage ». Pas dans sa box.

La crémerie d'en-face

UN CENTIME SYMBOLIQUE

Avant, s'affranchir de l'abonnement téléphonique de France Telecom supposait que l'on soit/devienne internaute. Souscrire à un forfait Haut Débit incluant la téléphonie fixe (chez Free, l'offre *Freebox Only* en zones non-dégroupées ou *Freebox Total* en zones dégroupées) était en effet l'unique solution pour se libérer des griffes de l'opérateur historique. Ce n'est désormais plus le cas.

Evènement qui fera date, Tele2 vient de lancer une offre de téléphonie fixe nue (sans Internet, donc) qui permet d'échapper aux 15 € mensuels de France Telecom (cf. **http://www.tele2.fr/fixe/index.html**). Un symbole plus qu'un bénéfice numéraire pour le consommateur final puisque l'opérateur suédois en cours de rachat par SFR facturera son propre abonnement à 14,99 € auquel s'ajouteront le coût des communications, bien entendu.

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet ;-)
Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaitre dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.